

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1996^e SÉANCE : 29 MARS 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1996)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1996^e SEANCE

Tenue à New York le mardi 29 mars 1977, à 10 h 30.

Président : M. Andrew YOUNG
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1996)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295).

La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil [1988^e à 1991^e et 1994^e séances], j'invite les représentants de l'Algérie, de Bahreïn, du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Libéria, de Madagascar, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Sierra Leone, de Sri Lanka, du Togo, de la Yougoslavie, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. S. M. Al Saffar (Bahreïn), M. T. Tlou (Botswana), M. R. Alarcón (Cuba), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. T. B. Sam (Ghana), M. M. S. Camara (Guinée), M. A. Marpaung (Indonésie), M. F. M. Kasina (Kenya), Mme A. Brooks-

Randolph (Libéria), M. H. Rasolondraibe (Madagascar), M. M. El Hassen (Mauritanie), M. T. Puntsagnorov (Mongolie), M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. M. Fall (Sénégal), Mme S. Y. Gbujama (Sierra Leone), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka), M. A. Kodjovi (Togo), M. J. Petrić (Yougoslavie), M. Umba di Lutete (Zaïre) et M. D. W. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : En outre, je voudrais informer les membres du Conseil que les représentants du Burundi, de la Jamaïque, du Lesotho, de la République démocratique allemande, de la Somalie et de la Suède ont adressé des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. En conséquence, conformément à la pratique et avec l'assentiment du Conseil, je propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, en vertu des dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Banyiyezako (Burundi), M. D. O. Mills (Jamaïque), M. C. D. Molapo (Lesotho), M. P. Florin (République démocratique allemande), M. A. H. Hussen (Somalie) et M. A. I. Thunborg (Suède) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le premier orateur est le représentant de la Suède, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

5. *M. THUNBORG (Suède) [interprétation de l'anglais]* : Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole. Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession aux fonctions importantes de président du Conseil. Vous incarnez de grandes aspirations car, dans votre propre pays, vous êtes connu pour vos principes politiques et humanitaires très élevés.

6. Lorsque la Suède, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, a pris l'initiative avec plusieurs autres délégations de demander instamment au Conseil de sécurité d'arrêter des mesures à l'encontre des investissements

étrangers en Afrique du Sud, la délégation suédoise avait l'intention de poursuivre cette initiative au Conseil plus tard dans l'année. Toutefois, à cause d'autres problèmes urgents, il n'a pas été possible au Conseil de se réunir jusqu'à maintenant pour examiner la question de l'Afrique du Sud. Bien que la Suède ne soit plus membre du Conseil, elle a estimé que son initiative à l'Assemblée générale au sujet des investissements étrangers en Afrique du Sud justifiait qu'elle fasse connaître son point de vue au Conseil sur la situation en Afrique australe et sur les moyens de parvenir à des solutions politiques touchant ces problèmes.

7. La question de l'Afrique du Sud a toujours sérieusement préoccupé tous les partis politiques de mon pays. Il y a quelques jours à peine [1992^e séance], un éminent compatriote, M. Olof Palme, ancien premier ministre, a fait une déclaration au Conseil qui témoignait du sentiment unanime de la Suède eu égard à la politique d'*apartheid* du régime sud-africain. Il y a actuellement, de toute évidence, un risque imminent de guerre raciale en Afrique australe. Cela vaut également pour la Rhodésie, où le régime minoritaire est appuyé par le Gouvernement sud-africain au mépris des décisions du Conseil de sécurité, et pour la Namibie, où la situation s'aggrave rapidement et devient explosive.

8. La situation en Afrique du Sud est elle aussi explosive. L'oppression accrue de la majorité noire par la minorité blanche crée des tensions et la violence redouble. En 1967 déjà, le Gouvernement suédois, ainsi que d'autres gouvernements des pays nordiques, appuyait l'idée que la situation en Afrique du Sud était en soi une menace à la paix et à la sécurité internationales. La tension est si grande à l'heure actuelle que seul un changement radical de la politique raciste de l'Afrique du Sud et une révision de la politique sud-africaine au Zimbabwe et en Namibie peuvent conjurer ce danger à la paix.

9. La Suède applique strictement l'embargo volontaire sur les armes contre l'Afrique du Sud et a demandé instamment au Conseil de sécurité de rendre cet embargo obligatoire. A Reykjavik, les ministres des affaires étrangères des cinq Etats nordiques – Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède – ont déclaré le 23 mars que le système d'*apartheid* constituait le coeur du conflit racial en Afrique australe. Ils ont déclaré qu'ils seraient heureux que le Conseil décrète un embargo obligatoire sur les armes et une interdiction de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud. Je cite leur déclaration :

“La répression brutale de la majorité du peuple par le Gouvernement sud-africain a été condamnée. Un appel a été lancé afin qu'une solidarité soit exprimée avec la lutte du peuple africain contre le système d'*apartheid*, qui constitue l'essence même du conflit racial en Afrique australe. Une décision du Conseil de sécurité sur un embargo obligatoire sur les armes serait une décision heureuse. Ce serait une mesure importante si le Conseil, en tant que premier pas vers l'application des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, prenait une décision visant à empêcher les nouveaux investissements étrangers.”

Les ministres ont également dit au sujet du Zimbabwe et de la Namibie :

“Les parties au conflit du Zimbabwe doivent revenir à la table de négociation. Les pays nordiques se sont engagés à apporter leur plein appui à la poursuite des efforts pour aboutir à un règlement pacifique prévoyant le remplacement du régime minoritaire illégal par le gouvernement de la majorité.

“L'occupation continue de la Namibie par l'Afrique du Sud est illégale. Des élections libres devraient être tenues sous le contrôle et la supervision de l'Organisation des Nations Unies conformément à ses recommandations. Dans la recherche d'un transfert pacifique au gouvernement de la majorité, il est d'une importance décisive que le mouvement de libération de la SWAPO [*South West Africa People's Organization*] joue le rôle qui lui revient en tant que participant aux entretiens portant sur l'indépendance. Les ministres ont insisté sur l'importance pour l'Organisation des Nations Unies de prendre une décision sur un programme spécial d'appui à l'identité nationale de la Namibie.

“Les ministres se sont dit reconnaissants du travail réalisé par les organisations bénévoles pour éveiller l'opinion publique au sujet de la situation en Afrique australe.”

10. Au cours de la trente et unième session de l'Assemblée générale, la délégation suédoise, de concert avec plusieurs autres délégations, a présenté un projet de résolution concernant les investissements en Afrique du Sud. Dans ce texte, qui a été adopté à une majorité écrasante [résolution 31/6K], l'Assemblée générale demandait instamment au Conseil de sécurité, lors de l'examen du problème de la poursuite de la lutte contre la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, d'envisager des mesures visant à empêcher que de nouveaux investissements étrangers soient effectués en Afrique du Sud. Il serait particulièrement important du point de vue politique que le Conseil, avec l'appui des principaux partenaires économiques de l'Afrique du Sud, adopte une décision contre les nouveaux investissements étrangers. Ainsi, un avertissement serait lancé au régime de Pretoria à l'effet que les pays dont l'influence est cruciale sont eux-mêmes disposés à appliquer les déclarations générales contre l'*apartheid* et à les faire suivre d'une action concrète.

11. Maintenant, le Conseil de sécurité a la possibilité d'envisager ce genre de mesures. L'approche suédoise a consisté à trouver le moyen d'obtenir le plein appui des principaux pays investisseurs. Nous avons, par conséquent, suggéré une formule susceptible de ne pas entrer en conflit avec des considérations juridiques ou autres dans les pays occidentaux industrialisés. En même temps, toutefois, les mesures à prendre doivent être suivies d'études approfondies afin d'évaluer les effets des efforts déployés au niveau international.

12. L'idée de prendre certaines mesures coordonnées au niveau international en vue de faire cesser tous nouveaux investissements a été évoquée dans plusieurs interventions au cours du débat, en particulier par les délégations

africaines. Certaines de ces interventions ont expliqué cette proposition et ont mis en relief ses principaux éléments. Ces déclarations et la documentation concernant l'économie sud-africaine indiquent très clairement que l'Afrique du Sud, au cours de ces dernières années, a lancé des programmes à long terme pour développer différents secteurs de son économie afin de pouvoir se suffire davantage à elle-même, notamment dans le secteur militaire sans cesse accru et dans le secteur de l'énergie. Cette stratégie économique de l'Afrique du Sud, alliée à d'autres faits concernant le prix de l'or et du pétrole, a créé des problèmes sérieux de balance des paiements dans l'économie sud-africaine. L'Afrique du Sud essaie de résoudre ces difficultés en obtenant des prêts importants à l'étranger et en encourageant les investissements étrangers en Afrique du Sud.

13. De nouveaux capitaux étrangers sous la forme d'investissements et de prêts sont d'une importance cruciale pour les programmes d'expansion de l'Afrique du Sud. Par conséquent, la cessation de nouveaux investissements étrangers aurait une grave répercussion sur les ambitions de l'Afrique du Sud qui sont de se suffire davantage à elle-même sur le plan économique et de poursuivre son programme rapide d'expansion militaire.

14. A cet égard, nous devons nous rappeler le rôle crucial de l'*apartheid* dans le fonctionnement de l'économie sud-africaine et l'attrait qu'elle exerce sur les investisseurs étrangers. La quasi-impossibilité pour les syndicats d'organiser les travailleurs noirs à négocier leurs salaires, la brutalité de la police et la répression dont font l'objet toutes les mesures entreprises par les travailleurs noirs, telles que les grèves ou les grèves du zèle, sont autant d'éléments qui garantissent aux investisseurs étrangers une main-d'oeuvre à bon marché et la pleine protection de la police contre toute action de cette main-d'oeuvre.

15. L'investisseur en Afrique du Sud, en utilisant pour son propre bénéfice l'haïssable politique d'*apartheid*, assume une grave responsabilité morale du fait qu'il participe aux efforts d'ensemble déployés par l'Afrique du Sud sur le plan économique. Ainsi, bien que certaines compagnies étrangères aient décidé de façon magnanime d'améliorer les conditions de travail de la main-d'oeuvre noire dans leurs filiales en Afrique du Sud, nous devons comprendre que cela n'a pas vraiment d'effet sur le coeur du problème.

16. La Suède estime que des considérations morales et politiques indiquent la nécessité de prendre des mesures coordonnées au niveau international dans le but de mettre fin aux nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud. Si nous réussissions à limiter le flux des investissements en Afrique du Sud, le gouvernement de ce pays comprendrait mieux que la communauté internationale est des plus sérieuse lorsqu'elle exige que la politique d'*apartheid* soit abolie.

17. Le Conseil de sécurité devrait prendre une première mesure consistant à recommander aux gouvernements de décourager activement tous nouveaux investissements en Afrique du Sud. Les gouvernements dont dépendent les investisseurs potentiels auraient ainsi un cadre plus large et une plus grande flexibilité dans le choix des mesures à

prendre. Un mécanisme ultérieur pourrait fournir aux gouvernements des informations concernant les effets de ces mesures et indiquer quelles sont les nouvelles mesures à prendre.

18. La question de l'Afrique du Sud figure à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis bien des années. Nous reconnaissons tous que la politique d'*apartheid* est des plus inhumaine. La politique sud-africaine a des répercussions directes sur la paix et la sécurité internationales. Cependant, les mesures adoptées jusqu'ici n'ont produit aucun résultat. Notre devoir est maintenant d'agir de manière constructive. La discorde au sein du Conseil ne pourrait que servir les intérêts du gouvernement sud-africain.

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Lesotho. Je tiens à lui souhaiter la bienvenue parmi nous et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. **M. C. D. MOLAPO** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, il est rare que l'histoire et les circonstances conspirent pour susciter un grand événement, et votre présidence de ce débat est l'un de ces grands événements. Votre contribution personnelle à la lutte des droits civils dans votre pays, vos efforts inlassables pour améliorer la condition humaine et votre rôle dans la lutte contre le fanatisme racial et en faveur des droits de l'homme n'ont pas besoin d'être rappelés. Il sied donc que ce débat sur l'Afrique australe se déroule sous votre présidence car l'Afrique australe est devenue synonyme de racisme et de déni des droits de l'homme. Je compte donc que, grâce à votre direction éclairée, le Conseil adoptera des mesures qui seront aussi efficaces que la situation en Afrique australe est critique et dangereuse. Je voudrais vous remercier, et par votre entremise remercier les autres membres du Conseil, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole sur cette question qui est pour nous tous d'une grande importance.

21. Le système d'*apartheid* pratiqué par le Gouvernement minoritaire blanc de l'Afrique du Sud est depuis longtemps qualifié par la communauté internationale de crime contre l'humanité. C'est une menace directe à la paix en Afrique australe et à la sécurité internationale. De tous les maux que le colonialisme occidental a apportés au continent africain aucun n'est plus insidieux que le racisme introduit au Cap par les colons afrikaners au XVII^e siècle. Les Afrikaners ont fait du racisme un dogme. Ils ont mis en place des institutions juridiques, sociales et politiques fondées sur la croyance que les Afrikaners forment un peuple élu, une race supérieure qui jouit du droit divin d'opprimer d'autres peuples. L'Africain d'Afrique du Sud se trouve aux prises avec toute une série de lois qui limitent chacune de ses activités, qui nient son humanité même.

22. Les problèmes de l'Afrique australe ont pour cause une philosophie d'arrogance, de racisme, d'*apartheid*. Rien ne fait ressortir plus clairement les raisons des problèmes de l'Afrique australe que le projet de constitution de l'Afrique du Sud rédigé par Daniel Malan, ancien premier ministre de l'Afrique du Sud. A propos de l'autorité du Président de

l'Afrique du Sud, on affirme ce qui suit dans le projet : "Le Président de l'Etat est responsable directement et uniquement devant Dieu et est totalement indépendant de tout vote du Parlement." Et c'est encore M. Malan qui, parlant des Afrikaners, disait : "Demandez à la nation de se perdre dans quelque autre nation présente ou future et elle vous répondra "Au nom du Ciel, jamais !" Plus récemment, le Ministre sud-africain de l'intérieur et de l'information a dit :

"Bien des choses sont négociables dans le cadre de l'*apartheid*, mais il y a deux choses pour lesquelles nous nous battons et nous mourons : l'identité de notre nation afrikaner et notre droit d'être en Afrique. Les décisions politiques concernant ces éléments resteront exclusivement entre nos mains afin que personne d'autre ne puisse décider que nous — les Afrikaners — allons être éliminés de l'Afrique."

De la part des porte-parole de l'*apartheid*, nous ne sommes habitués à rien d'autre qu'au langage du conflit — un langage né de la crainte.

23. Toute discussion sur l'Afrique australe doit tenir compte d'une réalité fondamentale, à savoir que la clef de toute solution des problèmes de l'Afrique australe se trouve à Pretoria. L'obstacle aux droits de l'homme fondamentaux des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud elle-même est le Gouvernement sud-africain. C'est Pretoria qui soutient le régime de Smith. C'est Pretoria qui soutient l'économie rhodésienne. C'est le Gouvernement sud-africain qui fournit l'ensemble de la panoplie de défense dont a besoin la minorité blanche de Smith. C'est Pretoria qui refuse au peuple namibien ses droits fondamentaux. C'est le Gouvernement minoritaire blanc de l'Afrique du Sud qui balkanise la Namibie et l'Afrique du Sud. C'est Pretoria qui est le défenseur et le bastion du Gouvernement minoritaire blanc en Afrique australe. C'est le gouvernement minoritaire blanc de Pretoria qui se fait l'avocat et le défenseur du déni de la dignité humaine à des millions de Sud-Africains en Afrique australe.

24. En principe, mon gouvernement était favorable aux conversations de Genève sur la Rhodésie, et ce malgré la perversité et les tergiversations de Smith, malgré sa malhonnêteté. Nous étions favorables aux conversations de Genève malgré sa réputation bien connue et bien méritée, depuis les entretiens sur le navire *Tiger*, l'homme sur lequel on ne peut pas compter. Nous étions au courant de ses artifices lors des entretiens sur le *Fearless*. Mon gouvernement savait fort bien que le régime de Smith avait repoussé avec mépris tous les efforts en vue d'une solution pacifique au problème de sa rébellion. Et pourtant, nous étions favorables à ces conversations car nous pensions que toutes les voies pacifiques conduisant à une solution du problème devaient être explorées. Manifestement, la participation de Smith aux conversations de Genève n'était pas volontaire. Ces conversations avaient été provoquées par la lutte de libération du peuple du Zimbabwe.

25. Une fois de plus, le régime de Smith a fait échouer une initiative de paix. Il est de notoriété publique que ce régime est responsable de la rupture des conversations de Genève. De l'avis de mon gouvernement, toutes les solutions pacifiques au problème rhodésien sont pratiquement

exclues. De toute évidence, le régime de Smith ne voit aucun intérêt à négocier sauf pour gagner du temps. La communauté internationale a donc manifestement le devoir de venir en aide aux mouvements de libération du Zimbabwe pour mettre un terme à la rébellion de Smith.

26. Penser que le système des Nations Unies a toléré 12 années de rébellion de Smith, c'est gravement le condamner. Plus de 10 ans de répression à la Smith donnent maintenant au peuple du Zimbabwe le droit à la liberté. Le peuple de Zimbabwe est en droit d'attendre du Conseil des mesures efficaces contre le régime de Smith. Le voie de sa libération ne passe plus par Genève. La voie à suivre est maintenant, très nettement, celle du renversement du régime de Smith par tous les moyens possibles.

27. L'Organisation de l'unité africaine, en quête d'une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique australe, a adopté, en 1969, le Manifeste de Lusaka¹. Les initiatives de paix inscrites dans ce manifeste ont été repoussées avec mépris par les régimes minoritaires blancs de l'Afrique australe. L'Afrique ne croit pas à la guerre pour le plaisir de faire la guerre. L'Afrique est prête à accueillir les minorités blanches dans le cadre de sociétés non raciales. Nous sommes pleinement conscients des conséquences tragiques d'une guerre raciale. Nous avons tenté par tous les moyens possibles et imaginables d'éviter l'affrontement racial. En 1975, l'Organisation de l'unité africaine a adopté la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe. Cette déclaration contenait des propositions en vue de résoudre le problème de la Namibie et de mettre un terme à l'occupation illégale de ce territoire par l'Afrique du Sud. Maintenant, nous connaissons la réponse de l'Afrique du Sud à ces propositions. Au lieu de parler avec la SWAPO, représentante authentique et légitime du peuple namibien, au lieu de saisir l'offre d'entretiens faite par la SWAPO, l'Afrique du Sud tente de continuer à dominer la Namibie par le truchement de ce que l'on appelle la Conférence de Turnhalle — conférence réunissant des personnes nommées par Pretoria lui-même. En même temps, l'Afrique du Sud s'affaire à la destruction de l'intégrité territoriale de la Namibie en étendant sa politique de bantoustans à ce territoire, en violation flagrante du droit international et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La Conférence de Turnhalle ne constitue pas une solution au problème namibien. C'est une recette infallible pour l'instabilité et pour l'absence de paix en Namibie. Elle ne promet rien pour l'avenir de la Namibie, sinon sa destruction certaine.

28. Il y a huit jours, la communauté internationale célébrait la Journée de Sharpeville, en mémoire des 67 Africains brutalement massacrés par les agents du Gouvernement sud-africain. Depuis le mois de juin dernier, près de 4 000 personnes sont mortes en Afrique du Sud aux mains de la police sud-africaine. Depuis les manifestations de Soweto, des centaines d'enfants sont devenus des réfugiés et d'autres languissent dans les prisons sud-africaines. S'il y a un changement quelconque, c'est que l'*apartheid* est devenu de plus en plus brutal. Des milliers d'Africains sont privés de leur citoyenneté sud-africaine.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

Contre leur gré, on les installe dans des bantoustans. Etre noir en Afrique du Sud aujourd'hui, c'est vivre dans le crépuscule de la terreur, être privé de son humanité, vivre dans la crainte perpétuelle de perdre sa liberté et sa vie, vivre sous la menace permanente du chômage, vivre dans la peur d'un séjour prolongé en prison. En un mot, c'est vivre sans l'ombre d'un droit car, même en prison, il n'y a pas de sécurité. Depuis 1963, d'après la presse sud-africaine, 37 personnes détenues dans les prisons sud-africaines pour des raisons politiques sont mortes, et 16 d'entre elles sont mortes au cours des 12 derniers mois. Prié d'expliquer ce phénomène étrange, le Ministre sud-africain de la justice, M. Jimmy Kruger, a exprimé ses regrets et, dans un admirable aveu, a dit que ces morts étaient "inévitables". Il a prétendu ensuite que toutes ces morts étaient des suicides. Répondant aux questions de la presse sur la manière dont ces suicides pouvaient s'être produits, M. Kruger aurait dit : "Dans chaque cas, nous avons pu constater que les autorités de la police et de la prison exerçaient la surveillance voulue." Je ne saurais mieux faire que de citer les 13 questions qu'un journal sud-africain a posées à M. Kruger à propos de ces décès :

a) Pourquoi les détenus sont-ils si peu surveillés, semble-t-il, au point que des suicides se produisent régulièrement ?

b) Pourquoi y a-t-il si peu de surveillance que les détenus peuvent se tuer en se jetant dans les escaliers ou par la fenêtre ?

c) Dans quelle mesure les circonstances entourant les décès ont-elles fait l'objet d'une enquête de la part d'autorités indépendantes et extérieures et non de la police ou des autorités de la prison qui étaient censées garder ces détenus lorsqu'ils sont morts ?

d) Etant donné le nombre grandissant de décès, quelles précautions sont prises pour protéger la vie de ceux qui sont détenus ?

e) Le Ministre reconnaît-il que ces mesures de précaution sont particulièrement nécessaires lorsque des gens sont au secret, afin que justice soit faite quand, justement, on ne peut pas voir ce qui se passe ?

f) Le Ministre est-il au courant des observations du Ministre intérimaire de la Justice, M. Viljoen, dans l'affaire du Ministre de la police contre Maria Nomvula Skosana, jugée au mois de septembre dernier ? Dans l'appel, qui portait sur la mort d'un homme détenu par la police, le tribunal a dit :

"Lorsqu'il s'agit de détenus, aucun agent de police ne doit relâcher son attention. Il doit garder les détenus qui sont confiés à sa charge et qui ont été complètement privés de liberté de déplacement et dont le pouvoir de prendre des décisions et de les exécuter a été non seulement limité mais complètement annulé."

g) Le 28 octobre dernier, le juge James, acquittant quatre agents de police de la sécurité accusés d'homicide coupable dans le cas de la mort du détenu Joseph Mdluli, a dit que les témoignages portés devant le tribunal n'avaient pas expliqué de façon satisfaisante les blessures de M. Mdluli. Le pro-

blème de savoir comment est mort M. Mdluli est un problème capital qui doit être résolu, a dit le juge. Le 25 janvier, M. Kruger a déclaré au Parlement qu'après que le corps de M. Mdluli eut été remis aux pompes funèbres il avait été mutilé et que des photographies avaient été prises. Voilà pourquoi le juge voulait une nouvelle enquête, a-t-il dit. M. Kruger peut-il expliquer l'écart apparent qui existe entre ce qu'a dit le juge James et ce qu'il a dit que le juge James avait dit ?

h) Le 25 janvier, M. Kruger a dit au Parlement, à propos d'incisions faites sur le corps du détenu Naboath Ntshuntsha, que celles-ci avaient été faites sans autorité, conformément à une pratique qui semble s'être instaurée dans certains centres de pompes funèbres. Mais le pathologiste de l'Etat de Johannesburg, le Pr J. J. F. Taljaard, qui avait fait l'autopsie de Ntshuntsha, a dit : "J'ai fait bien des autopsies dans ma vie, tant à Johannesburg que dans le Transvaal du Sud, mais je n'ai jamais vu pareille chose." M. Kruger peut-il expliquer cette anomalie ?

i) Des 37 détenus politiques dont la presse sait qu'ils sont morts depuis 1963, 17, d'après la police, sont morts de causes autres que le suicide. Sur ces 17 personnes, 9 seraient mortes de causes naturelles, 3 à la suite d'accidents — 2 en glissant sous la douche et 1 en tombant de l'escalier — et 5 pour des raisons non encore révélées. Etant donné l'affirmation de M. Kruger selon laquelle les détenus communistes ont pour instruction de se suicider, ne considère-t-il pas avec quelque inquiétude le nombre de détenus dont la mort est attribuée par la police à d'autres causes ?

j) Pourquoi des indemnisations ont-elles été versées, dans deux cas au moins, aux proches des détenus décédés si l'Etat n'a reconnu aucune culpabilité ?

k) D'après les dépêches de presse, 37 détenus politiques sont morts depuis 1963, dont 16 sont morts depuis mars de l'année dernière. M. Kruger a-t-il une liste plus complète et, dans ce cas, quels sont les noms qui y figurent ?

l) M. Kruger peut-il expliquer pourquoi tous les détenus morts étaient des Noirs ? Pendant la même période, des Blancs ont été détenus, puis condamnés et mis en prison pour appartenance au parti communiste. Or aucun de ceux-là ne semble avoir obéi aux ordres leur enjoignant de se suicider ni ne semble avoir eu le malheur de mourir de la même mort que les détenus noirs.

m) Pour finir, M. Kruger peut-il expliquer pourquoi le gouvernement est si résolu à ne pas désigner une commission judiciaire d'enquête en règle en ce qui concerne la mort des détenus ?

29. Voilà donc de graves questions auxquelles il faut répondre avec toute la gravité voulue. Jusqu'ici, le Gouvernement sud-africain a gravement manqué à son devoir qui était de répondre pleinement à ces questions. Mon gouvernement n'a cessé de demander la libération de tous les prisonniers politiques. Cet appel n'a jamais été plus urgent qu'aujourd'hui, alors que les "morts accidentelles" semblent avoir remplacé le processus judiciaire.

30. Le Conseil fera montre d'indulgence, je l'espère, si je cite à nouveau la presse sud-africaine, mais il sait que la

presse en Afrique du Sud court elle-même le danger d'être bâillonnée. Selon un rapport de la presse sud-africaine du 18 mars :

"L'histoire de M. Tembani Phantsi, relâché après 513 jours de mise au secret, doit avoir choqué même ceux des Sud-Africains dont l'indignation devant les lois de détention du pays a été émoussée par le temps. Il faut que le Ministre de la police, M. J. Kruger, enquête sans délai sur cette affaire."

D'après les rapports, M. Phantsi a été arrêté le 16 octobre 1975 au titre de la section 6 du *Terrorism Act*, alors qu'il était étudiant à Amanzimtoti. M. Phantsi, qui a maintenant 21 ans, a été relâché de la prison d'East London samedi dernier sans avoir été accusé de rien. Pendant tout ce temps, dit-il, on ne lui a pas donné les raisons de son arrestation, bien qu'il ait été interrogé pendant les premières semaines de sa détention à propos de personnes qui avaient quitté le pays pour assurer leur formation militaire. Il a aussi été interrogé sur un couple interdit de séjour qui avait quitté le pays. M. Phantsi dit qu'il n'a pas été du tout interrogé entre la fin novembre 1975 jusqu'à sa soudaine libération. Même pour l'Afrique du Sud, c'est une histoire horrificante. Pourquoi a-t-il été mis au secret pendant plus de 15 mois après que ses interrogateurs en avaient apparemment fini avec lui ? Combien d'autres personnes sont-elles détenues dans les mêmes conditions ?

31. Mois après mois nous parviennent des rapports parlant d'arrestations au titre des lois sur la détention. Il n'y a ni nouvelles à ce sujet ni explication. La police de sécurité n'est pas obligée d'en donner. Les gens disparaissent simplement et ensuite on les revoit par hasard. Par exemple, on a appris cette semaine qu'une jeune femme incarcérée pendant les troubles du mois d'août a été libérée mercredi après 210 jours de détention. Elle a dit qu'elle avait dû mendier dans les rues pour pouvoir acheter son billet de chemin de fer jusqu'à Krugersdorp. M. Phantsi, lui aussi, aurait été remis en liberté sans un sou et sans billet de chemin de fer. On sait que trois autres personnes ont été relâchées la semaine dernière, l'une d'elles après 240 jours d'emprisonnement. Comment une société qui se dit civilisée peut-elle tolérer une telle situation ? Je voudrais, par l'intermédiaire du Conseil, lancer un appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il libère les fils et les filles de l'Afrique détenus à Robben Island et dans d'autres prisons. Une telle mesure irait dans le sens de la moralité comme de l'humanité.

32. L'Afrique du sud pose au monde des problèmes uniques, dont certains n'ont aucun précédent ni parallèle dans l'histoire. Un homme d'église blanc et sud-africain a dit : "Aucune autre société n'a connu de situation où le processus de production détermine et façonne si complètement la vie d'un aussi grand nombre de travailleurs et de familles de travailleurs que ne le fait le système du travail migratoire."

33. Par la combinaison d'un accident historique et d'un dessein colonial, les pays indépendants de l'Afrique australe se trouvent face à une situation critique, car ils exportent de la main-d'oeuvre vers l'Afrique du Sud. Mon pays procure 22 p.100 de la main-d'oeuvre dans les mines

sud-africaines. Les travailleurs migrants sont tout en bas de l'échelle des droits de l'homme en Afrique du Sud. En 1936, la différence de salaire entre travailleurs blancs et noirs se traduisait par le rapport de 11,5 à 1. En 1969, un Blanc gagnait 20 fois plus qu'un Noir. Le travailleur migrant n'a pas le droit d'appartenir à un syndicat. Il n'a pas la moindre possibilité de négocier pour un meilleur salaire. L'investissement de son travail ne lui apporte aucune récompense. Son séjour en Afrique du Sud le sépare de sa famille et de ses amis. Les travailleurs des mines sont logés dans des baraquements. Ils ne reçoivent aucune indemnité lorsque leur contrat prend fin. Ils ne sont couverts par aucun plan d'assurance. Ce sont les travailleurs les plus brutalement exploités que l'on puisse imaginer. Une fois de plus, je voudrais inviter la communauté internationale à envisager, en tant que question de première urgence, une convention internationale sur les droits des travailleurs migrants.

34. En décembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 402 (1976) en réponse à l'appel lancé par mon gouvernement à la suite de la fermeture de sa frontière sud-orientale. Depuis l'adoption de cette résolution, le Secrétaire général a envoyé une mission spéciale dans mon pays pour qu'elle étudie nos problèmes. Cette mission a eu des entretiens prolongés avec nous et a inspecté le secteur sud-oriental de notre frontière. Je voudrais dire ici combien nous sommes satisfaits de la manière objective dont cette mission s'est acquittée de sa tâche et j'exprime l'espoir que son rapport² fera ressortir la situation très sérieuse que connaît mon pays.

35. Depuis les événements d'octobre dernier, lorsque Pretoria a accordé l'indépendance factice au Transkei, mon pays a connu de sérieux problèmes, qui continuent à menacer notre existence même en tant qu'Etat indépendant. S'efforçant d'imposer des brimades à notre peuple, le Gouvernement sud-africain a, en violation des accords en vigueur, supprimé ce qu'il appelait les "subsidés" pour les importations au Lesotho de blé, de maïs et de farine. Cette mesure, décrétée peu après l'adoption de la résolution 402 (1976), a été manifestement prise à titre de revanche. Il en résultera pour mon pays un accroissement de quelque 2,5 millions de dollars pour le prix de ces exportations. Cela touche au premier chef les plus pauvres. C'est un acte de pures représailles. Mais j'affirme devant le Conseil qu'aucune mesure que pourra prendre l'Afrique du Sud, si punitive puisse-t-elle être dans sa conception et si amère puisse-t-elle être dans sa motivation, ne nous contraindra à accepter les bantoustans. Les chefs du bantoustan du Transkei, dans leur frustration, sont prêts à légaliser la peine de mort pour les adversaires de leur Etat fantoche. Nous leur dirons simplement que le meurtre d'un être humain dont la seule faute a été de ne pas croire à la prétendue indépendance du Transkei serait un acte criminel dont il faudra rendre compte un jour au peuple sud-africain.

36. La politique dite des foyers nationaux n'est rien d'autre qu'une extension de l'*apartheid*. Rien ne saurait dissimuler le fait qu'elle a été élaborée pour perpétuer la domination blanche. Le *Land Act* de 1913 a dépouillé les Africains de leurs droits sur les terres d'Afrique du Sud. La

² Distribué le 30 mars 1977 sous la cote S/12315.

politique des bantoustans les dépouille de leur citoyenneté sud-africaine. Les prétendus chefs de bantoustan ne sont rien d'autre que des fantoches du régime d'*apartheid*. Les bantoustans symbolisent la tromperie la plus manifeste qui ait été commise aux dépens de la population noire d'Afrique du Sud. Ce n'est qu'une continuation du paradis blanc fait de privilèges, de richesses et où la vie est fabuleusement facile.

37. Malgré la répression à laquelle les Africains sont soumis, ils n'ont perdu ni leur volonté ni leur moral. Les événements de Soweto et de Langa ont clairement démontré que le courage des Noirs est indomptable et que l'*apartheid* n'a pas obscurci l'esprit de la vaste majorité du peuple sud-africain. La grève des travailleurs de Durban et des travailleurs des mines a démontré, quant à elle, que la lutte pour une existence décente n'a pas cessé et que Robben Island n'a pas brisé la volonté de parvenir à la liberté.

38. La vaste majorité des Sud-Africains rejette les bantoustans, car elle sait que la minorité blanche ne se sert des prétendus foyers nationaux que pour établir un cordon sanitaire autour des retraites blanches dans lesquelles cette minorité prétend se maintenir.

39. La résolution 31/6A de l'Assemblée générale sur les bantoustans est parfaitement claire et ne prête à aucune équivoque. Les termes en sont simples et nets. Elle invite tous les Etats à s'abstenir de toute aide aux bantoustans. Et pourtant, il se trouve des Etats qui, pour des raisons mercantiles, agissent en collusion avec l'administration de Pretoria dans son oeuvre de désintégration territoriale de l'Afrique du Sud. Le révérend Smangalis Mkhathshwa, membre exécutif de la Black People's Convention, posait il y a quelques jours la question suivante : "Combien de fois faudra-t-il vous répéter, à vous Occidentaux, que la majorité de ce pays privée de ses droits — les Indiens, les Noirs, les métis — attribue toutes ses souffrances au système capitaliste ? Où en serait l'Afrique du Sud sans vos investissements ?" Aux Etats qui font passer les bénéfices avant la moralité et les transactions mercantiles avant les droits de l'homme de la population d'Afrique du Sud, je dirai simplement que la lutte pour la libération de l'Afrique australe est irréversible et que sa victoire ne fait aucun doute.

40. Pendant trop longtemps, les pays qui se prétendent au faite de la civilisation occidentale, les pays qui ont proclamé les droits fondamentaux de l'homme, ont été le soutien principal du gouvernement de minorité blanche de l'Afrique du Sud. Ces pays sont restés indifférents aux droits de l'homme noir sud-africain. Ils ont amené le gouvernement de minorité blanche à penser qu'il peut compter sur leur appui permanent. Certains sont même allés jusqu'à mettre sur le même pied la lutte de libération et les slogans de la guerre froide. J'espère qu'ils finiront par comprendre que ce qui servirait le mieux leurs intérêts à long terme, ce serait de s'aligner du côté de la justice et des droits de l'homme.

41. Au mois d'octobre dernier, à l'Assemblée générale³, j'ai prévenu que l'établissement de bantoustans près du

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 29^e séance.

Lesotho était un acte qui n'avait pour but que d'accroître la tension en Afrique australe. Le Transkei a bien montré le genre de problèmes qui se produiront nécessairement. L'Afrique du Sud projette d'ailleurs d'en créer d'autres pour nous. Pretoria a bien dit qu'il avait l'intention d'accorder une "pseudo-indépendance" au Bophuthatswana en octobre prochain. Pretoria n'a tiré aucune leçon de la décision de la communauté internationale de ne pas reconnaître ses orphelins bantoustans. Il faut lui inculquer cette leçon. Le même sort attend le régime bantoustan du Bophuthatswana. La communauté internationale doit refuser d'accepter cette farce. Elle doit refuser de reconnaître le simulacre d'indépendance de tous les bantoustans envisagés.

42. L'établissement de ces bantoustans sur des terres qui appartiennent à la nation des Basotho est un acte irréfléchi. A la frontière sud-est du Lesotho, le bantoustan du Transkei occupe une partie du territoire du Lesotho. Au nord-ouest de la frontière du Lesotho, le bantoustan Qwaqwa est en cours de construction sur le territoire du Lesotho. A l'ouest, un autre bantoustan, le Bophuthatswana, est en voie de création. L'intention est claire; les signes ne trompent pas. L'Afrique du Sud crée des bantoustans sur nos territoires dans tous les secteurs de nos frontières communes avec l'Afrique du Sud pour étrangler mon pays. Il y a deux siècles, le fondateur de la nation des Basotho, le roi Moshoeshoe I^{er}, disait à propos des accords de frontière illégaux et injustes imposés au Lesotho que, selon lui, rien n'avait contribué davantage à la discorde raciale dans le passé que ce simple facteur : la ligne Warden. Il l'estimait injuste, complètement inapplicable, et il y voyait aussi une insulte pour les Basotho.

43. Le refus persistant de l'Afrique du Sud de traiter dans un esprit de bon voisinage de la question de nos terres ne peut qu'envenimer les relations entre le peuple du Lesotho et l'Afrique du Sud dans un avenir prévisible car aucune génération de Basotho ne peut oublier en effet les revendications légitimes de mon pays. Mais de quoi Pretoria a-t-il peur ? A-t-il peur d'un arbitrage éventuel ? Est-ce que ses arguments sont si faibles qu'ils ne peuvent résister à une enquête judiciaire ? Pourquoi l'Afrique du Sud est-elle revenue sur ses propositions primitives de commission mixte des frontières pour régler la question de ces territoires ? En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à respecter toute décision fondée sur le droit. Nous sommes prêts à abrégier l'ordre du jour sur les problèmes de l'Afrique australe. Nous sommes prêts à éviter l'affrontement et à rechercher des solutions pacifiques à nos problèmes. Mais nous ne sommes nullement disposés à devenir les orphelins du colonialisme, à accepter des traités irréguliers ni à tomber victimes de l'*apartheid*.

44. Ce débat n'est pas une discussion oiseuse sur les affaires intérieures de l'Afrique du Sud. C'est un débat portant sur des questions de guerre et de paix. L'intervention massive de l'Afrique du Sud dans les affaires de la République d'Angola en 1975 prouve à l'évidence la nature agressive de l'*apartheid* et du gouvernement minoritaire blanc. Le Conseil connaît fort bien les actes nombreux d'agression commis contre les Républiques de Zambie, du Botswana et du Mozambique. En fait, les régimes minoritaires blancs d'Afrique australe tirent toute leur force de l'*apartheid*.

45. L'an dernier encore, le Ministre de la défense d'Afrique du Sud prétendait à notre grand effarement qu'aux fins de la défense les frontières de l'Afrique du Sud s'étendaient jusqu'à l'équateur. Cette prétention se trouve maintenant incorporée dans le droit sud-africain. En d'autres termes, tous les pays africains indépendants au sud de l'équateur sont menacés directement et risquent d'être attaqués lorsque Pretoria jugera que cela sert ses buts.

46. L'ironie tragique de la situation sud-africaine est que Pretoria, tout comme la communauté internationale, est très conscient de la nature explosive de l'*apartheid*. En réponse aux nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud s'est lancée dans une série de mesures qui, selon elle, éviteraient le désastre imminent du conflit. Mais la caractéristique de toutes ces mesures est qu'elles manquent de sérieux et de sincérité en tant que solutions au problème de l'*apartheid*.

47. L'Afrique du Sud est arrivée à promettre l'abolition du "petit *apartheid*". L'expression même de "petit *apartheid*" est toutefois le signe d'un projet plus grand visant à ancrer l'*apartheid* et à préserver la domination et les privilèges des Blancs. L'Afrique du Sud est arrivée avec cette découverte des bantoustans. Les bantoustans, pourtant, ne sont ni plus ni moins qu'une nouvelle forme de colonialisme et la création de grandes réserves de main-d'oeuvre noire à bon marché. L'Afrique du Sud a proposé la détente avec l'Afrique indépendante, et pourtant Pretoria refuse d'établir des voies de communication avec Robben Island. Elle refuse de discuter avec les dirigeants authentiques de la majorité de la population sud-africaine. L'Afrique du Sud a opté pour le dialogue. Pour Pretoria, le dialogue n'est qu'une explication du fondement du régime blanc.

48. Il n'y a que deux possibilités pour le gouvernement minoritaire blanc de l'Afrique du Sud. La première est la guerre et l'effusion de sang. C'est la route qui sera inévitablement prise si les champions de l'*apartheid* s'ancrent dans leur voie; c'est la route qu'il faudra choisir si ceux qui se cramponnent au pouvoir, à la domination et aux privilèges blancs continuent de se retrancher en Afrique du Sud. Déjà, ce goupe a choisi la guerre et l'affrontement racial. C'est ce goupe qui veut que l'Afrique du Sud paie le prix du conflit racial au nom de la notion périmée de supériorité raciale. Dans ces conditions, qu'est-ce qui attend l'Afrique du Sud si les racistes insistent? L'insurrection interne et la lutte armée, l'établissement de forces révolutionnaires à l'intérieur de l'Afrique du Sud et à ses frontières. Ce qui attend l'Afrique du Sud, c'est l'ombre inquiétante de l'effusion de sang à une échelle sans précédent en Afrique. Ce que présage cette possibilité, c'est le début de la fin de la promesse de concorde raciale en Afrique du Sud et la fin de l'avenir de l'homme blanc sur le sous-continent africain. L'Afrique du Sud finira dans la ruine. Mais il y aura au moins une nouvelle Afrique du Sud où le mal de l'*apartheid* aura enfin été exorcisé. Le prix en sera élevé.

49. La deuxième possibilité est la paix en Afrique australe à l'abri de la guerre. Cette possibilité exige de Pretoria une série de mesures avant qu'il ne soit trop tard. Pretoria doit abolir l'*apartheid* et les maux qu'il représente. Il doit

reconnaître la communauté du destin de l'homme. Il doit rendre à la majorité de la population sud-africaine la dignité humaine. Pretoria doit accepter de mettre en oeuvre le gouvernement de la majorité en Afrique du Sud. Il doit créer des conditions de partage équitable des fruits des ressources de l'Afrique du Sud. La majorité africaine est prête à se rallier à cette option. Récemment, quelques voix blanches s'y sont aussi ralliées. Est-ce que la majorité des Blancs va laisser passer cette occasion d'épargner une effusion de sang à l'Afrique du Sud ou va-t-elle suivre l'option des racistes à tous crins? Il appartient aux Blancs d'Afrique du Sud de choisir. Le choix est net, le temps manque, le danger qui menace la situation en Afrique du Sud est très grand et effrayant.

50. Le Conseil doit entendre l'appel au secours de la majorité de la population sud-africaine. Son agonie pèse lourdement sur nos consciences; ses souffrances sont une condamnation pour nous tous. Sa condition renferme le germe du désastre. Le monde ne peut pas se permettre un autre holocauste racial.

51. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

52. M. HUSSEN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier, vous et les membres du Conseil de sécurité, de nous donner l'occasion de participer à la discussion sur la question de la politique raciste et illégale du régime minoritaire blanc en Afrique du Sud.

53. Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux nombreux collègues qui vous ont formulé leurs vœux de plein succès à votre nouveau poste de représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, nous nous félicitons de votre accession à la fonction de président du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Vous avez démontré par vos paroles et vos actes que vous vous intéressez vivement aux affaires africaines et que vous les comprenez. Je suis certain que, dans le cadre des limitations dans lesquelles vous aurez à agir, vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour répondre aux promesses d'une nouvelle approche et d'une nouvelle préoccupation pour ces questions qui menacent depuis si longtemps la paix et la sécurité sur le continent africain et dans le monde entier.

54. Au nom de ma délégation, permettez-moi également d'exprimer notre sympathie sincère et notre solidarité aux Gouvernements et aux peuples de Roumanie et d'Iran, qui ont souffert récemment de catastrophes naturelles tragiques qui ont causé des pertes matérielles et ont fait de nombreuses victimes.

55. La question qui domine l'esprit de plusieurs d'entre nous ici est celle de savoir si le Conseil de sécurité continuera ou non son jeu d'esquive devant la question de l'Afrique du Sud comme il le fait depuis 17 ans.

56. En 1963, le Conseil a reconnu que la situation en Afrique du Sud troublait sérieusement la paix et la sécurité internationales, et pourtant il n'a pas su s'acquitter pleine-

ment de ses responsabilités telles qu'elles sont énoncées à l'Article premier de la Charte, à savoir prendre des mesures efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix. L'embargo non obligatoire sur les armes que le Conseil avait imposé alors a été bafoué de manière scandaleuse au cours des années comme on le sait, et le Conseil a relégué dans les oubliettes de l'histoire les conclusions de son propre comité d'experts selon lesquelles les sanctions économiques seraient efficaces si elles étaient observées scrupuleusement par le petit groupe d'Etats qui étaient les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud.

57. Plus récemment, le triple veto émis par des membres permanents du Conseil dans le dessein de faire obstacle aux résolutions demandant un embargo obligatoire sur les armes a été particulièrement décevant vu que la situation en Afrique australe ne cesse de se détériorer. La situation dans cette région était dangereuse il y a 14 ans et elle est encore plus explosive aujourd'hui. Il nous suffit de penser à l'aspect politique des événements actuels en Afrique australe pour constater que l'Afrique du Sud se trouve au centre d'un véritable réseau de violence et de malaise qui s'étend à toute la région.

58. En Afrique du Sud même, nous avons commencé à voir comment les prédictions les plus pessimistes de conflit racial sont devenues réalité. L'Organisation des Nations Unies, qui est particulièrement responsable du peuple opprimé d'Afrique du Sud, ne peut et ne doit rester indifférente devant la vague montante de violence et d'effusion de sang dans ce pays. Soweto et les événements qui ont suivi indiquent que les épreuves de la population non blanche ne peuvent plus être tolérées. Un schéma continu de représailles brutales contre toute protestation légitime — allant jusqu'à l'assassinat de centaines d'écoliers et d'autres personnes non armées et sans défense — prouve bien le triste échec des efforts de l'Organisation pour combattre l'*apartheid* depuis l'époque du massacre de Sharpeville.

59. Un autre aspect de la situation de plus en plus grave en Afrique australe est l'accumulation massive d'armements en Afrique du Sud; c'est un sombre rappel de l'échec de l'embargo non obligatoire sur les armes. La militarisation croissante de l'Afrique du Sud est un facteur qui aggrave de manière incommensurable les tensions et l'insécurité dans la région de l'Afrique australe. Cette militarisation indique clairement que le régime de Vorster a bien l'intention de défendre et de soutenir sa politique raciste et, si possible, d'étendre son influence malfaisante au-delà des frontières de l'Afrique du Sud même.

60. Ceux qui ont été les premiers à armer l'Afrique du Sud, ou qui continuent de tolérer cette entorse à leur responsabilité de Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont nettement pris parti pour l'injustice et la tyrannie. Les fournitures illimitées d'armements au régime de Vorster, y compris les brevets pour la fabrication d'armes perfectionnées, ont sans aucun doute accru la capacité d'oppression interne et d'agression externe du Gouvernement sud-africain.

61. L'appui qu'apporte Vorster au régime illégal d'Ian Smith dans la prétendue Rhodésie du Sud sape la lutte

légitime du peuple du Zimbabwe pour l'autodétermination et l'indépendance nationale véritable; c'est la cause d'actes d'agression contre la Zambie et le Mozambique et c'est un défi à l'autorité de l'organisation mondiale.

62. L'agression armée ouverte et intense de l'Afrique du Sud contre l'Angola n'est que trop bien connue. Le Conseil, qui a été saisi récemment des plaintes du Lesotho et du Botswana, n'a pas besoin de se voir rappeler que ces deux pays ont été ajoutés à la liste des Etats de première ligne qui subissent des pressions économiques et autres parce qu'ils s'opposent aux régimes minoritaires et parce qu'ils ont le ferme propos d'appuyer l'action internationale destinée à mettre fin à la situation injuste au Zimbabwe et de refuser de reconnaître la prétendue indépendance du Transkei.

63. La préoccupation profonde de la communauté internationale devant ce genre de problèmes est encore plus fortement ressentie dans le cas de la Namibie, en raison du fait que l'Organisation des Nations Unies est particulièrement responsable de ce territoire. L'intransigeance de l'Afrique du Sud sur la question de Namibie donne suffisamment de raisons au Conseil de sécurité d'appliquer les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte. L'occupation illégale continue de ce territoire par l'Afrique du Sud constitue un acte d'agression. Si ces preuves du statut de l'Afrique du Sud de délinquant international ne suffisaient pas, la guerre menée par le régime minoritaire contre les forces de libération de la Namibie et l'utilisation de ce territoire comme tremplin pour lancer des attaques contre des Etats africains voisins en sont d'autres encore plus patentes de la menace que constitue la politique d'agression de Pretoria pour la paix dans la région.

64. Nul aspect de la situation en Afrique australe ne reflète plus clairement l'incapacité du Conseil de sécurité d'agir avec crédibilité que la question de Namibie. C'est peut-être le seul problème d'Afrique australe sur lequel il y ait unanimité de principe sur les problèmes eux-mêmes et leurs conséquences. Et pourtant, ultimatum après ultimatum a été adressé à cet égard au régime de Pretoria. Dans chaque cas, comme on pouvait s'y attendre, le régime de Vorster a ignoré ces ultimatums et il s'est ensuivi de nouveaux attermolements, de nouvelles démonstrations de sympathie à l'égard du peuple de Namibie et une nouvelle inaction du Conseil.

65. J'en arrive maintenant à une autre considération politique sérieuse qui exige du Conseil de sécurité des mesures décisives. L'effusion de sang, la violence et les tensions qui font actuellement rage en Afrique australe devraient faire comprendre au Conseil que la situation est urgente. Il ne ferait qu'appliquer son mandat, qui est de prévenir les menaces à la paix, s'il prenait les mesures nécessaires pour appuyer les justes aspirations des peuples de la région et éliminer une dangereuse source de conflit international. Si la situation en Rhodésie a pu être considérée comme une menace à la paix et à la sécurité internationales, il est assurément difficile de voir comment l'Afrique du Sud, qui a toujours été au coeur de cette question brûlante, peut continuer impunément d'imposer sa politique illégale et inhumaine à des millions de personnes au mépris de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

66. La cause de cette effervescence politique en Afrique australe est, bien entendu, le déni des droits fondamentaux de l'homme des majorités non blanches par les minorités blanches de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe. A l'époque de Sharpeville et au cours des années qui ont immédiatement suivi cet événement, le plan d'*apartheid* pour la séparation des races en Afrique du Sud commençait à peine à être appliqué. Mais, même alors, les Membres de l'Organisation pouvaient se rendre compte que la portée et l'intensité de la philosophie raciste de l'*apartheid* étaient si particulières que l'existence d'une telle philosophie devait à juste titre préoccuper la communauté internationale et la pousser à agir.

67. Au cours des années qui ont suivi Sharpeville, nous sommes tous devenus conscients des effets de la pleine application de l'*apartheid* sur la vie des habitants non blancs d'Afrique du Sud et de Namibie. Nous savons qu'ils ont été privés de tous droits politiques et de tous les droits que comporte la citoyenneté; un système discriminatoire d'enseignement et d'emploi vise à les maintenir dans une situation de servitude; des centaines de milliers de personnes sont impitoyablement déracinées et jetées – comme des ordures – dans des régions arides, où elles sont souvent laissées sans services essentiels, sans possibilités d'emploi et sans espoir. Dans bien des cas, le déracinement causé par la séparation des races s'est accompagné d'une mortalité élevée, surtout parmi les enfants. A l'heure actuelle, 30 000 réfugiés du prétendu Transkei indépendant sont décimés par la malnutrition et la maladie, d'après un récent rapport de presse, et ce n'est pas là un incident isolé. Cela s'est produit dans le passé et se produira sans doute encore à l'avenir tant que le régime sud-africain continuera d'appliquer son plan inique de bantoustans, qui refuse aux habitants autochtones toute qualité d'être humain et en fait des étrangers sur leur propre terre, leur dénie leur patrimoine et leur juste part des ressources riches et abondantes de leur propre pays et les encercle dans des enclaves – les bantoustans – où ils continuent de fournir à la minorité blanche privilégiée une source abondante de main-d'oeuvre migrante à bon marché. En bref, c'est le véritable servage.

68. La communauté internationale sait parfaitement que sans aide extérieure le régime de Pretoria n'aurait pu survivre pendant toutes ces années. Il a survécu grâce à une importante assistance économique, militaire et technique qu'il continue de recevoir de certains pays du monde occidental et, plus récemment, du régime raciste de Tel-Aviv. L'Organisation des Nations Unies n'ignore pas cette coopération. De nombreux rapports publiés par le Comité spécial contre l'*apartheid* et la Commission des droits de l'homme indiquent la portée et la nature de cette collaboration impie. L'année dernière, l'Assemblée générale a discuté cette sinistre collaboration entre Tel-Aviv, Salisbury et Pretoria – collaboration qui se poursuit au mépris total des résolutions de l'Organisation et au détriment des populations africaines de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, d'une part, et des Palestiniens et autres Arabes dans les territoires arabes occupés, d'autre part.

69. Ma délégation n'a pas été étonnée de cette récente évolution parce que ces trois régimes partagent les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire que non seulement ils appuient le colonialisme et le racisme mais aussi les pratiquent dans les

régions placées sous leur domination despotique. Cet axe raciste vise à exploiter les peuples qui ont eu le malheur de tomber sous leur domination et à perpétuer la suprématie raciale et politique, quel qu'en soit le prix. Il y a quelques semaines, la première Conférence afro-arabe au sommet, tenue au Caire, a discuté la menace que posent ces trois régimes à l'Afrique et au monde arabe. Il a été reconnu unanimement que la manière la plus efficace de faire pression sur ces trois régimes odieux serait de les isoler sur les plans politique et économique. A cette fin, la Conférence a affirmé la nécessité de continuer d'imposer un boycottage total – politique, diplomatique, culturel, sportif et économique, et notamment un embargo pétrolier – contre ces régimes [S/12298, annexe, par. 8].

70. La campagne des Nations Unies en vue d'éliminer l'*apartheid* – crime contre l'humanité – et de faire disparaître cette menace actuelle et réelle pour la paix et la sécurité non seulement en Afrique mais aussi dans le monde entier a, de toute évidence, échoué. La cause de cet échec n'est un secret pour personne. Les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, après Sharpeville, se sont contentés d'exprimer leur aversion pour l'*apartheid* alors même qu'ils cueillaient les fruits économiques de leur commerce florissant en investissant en Afrique du Sud. Pour dissimuler le fait qu'ils n'étaient pas disposés à avoir recours à des mesures aussi peu rentables que les sanctions économiques, ils ont déclaré que les mesures qu'eux seuls pouvaient rendre effectives n'étaient pas réalisables dans la pratique. L'appui économique, financier et moral de ses partenaires commerciaux a permis à l'Afrique du Sud de renforcer sa politique d'*apartheid* et de défier les Nations Unies.

71. Des informations détaillées sur le flux continu des investissements en Afrique du Sud et le résultat du commerce d'armes ont déjà été éloquentement données par le représentant de Maurice [1988^e séance] et par d'autres orateurs qui m'ont précédé. Je vais donc me contenter de dire que ceux qui tolèrent ces investissements et qui tirent profit du commerce d'armes utilisées contre les combattants de la liberté africains ont déjà clairement pris parti pour la tyrannie et l'injustice.

72. Lorsqu'il s'agit de donner un caractère légitime à la lutte de libération des populations et d'appuyer cette lutte de peuples qui ont essayé toutes les voies pacifiques mais en vain, certains des partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud montrent leur vrai visage. Ils sont les premiers à souligner que la politique de persuasion amicale et de changement graduel par la voie de la prospérité économique doit être poursuivie, bien qu'ils sachent parfaitement que cette politique, loin d'avoir un effet véritable sur l'*apartheid*, alimente sa croissance monstrueuse. Ces Etats, qui ont beaucoup de pouvoir et pourraient influencer la nature et le résultat d'un affrontement racial en Afrique australe, doivent reconnaître que nous nous trouvons face à un processus inévitable, vécu par plusieurs peuples dans le passé. Je citerai l'exemple du peuple des Etats-Unis d'Amérique. Les Américains ont autrefois proclamé au monde que lorsqu'un gouvernement se mettait à aller à l'encontre des droits inaliénables de la population à la vie, à la liberté et au bonheur, le peuple avait le droit de changer ou d'abolir ce gouvernement. Ces sentiments ont été exprimés pour justifier la première rébellion coloniale lorsque les revendi-

cations visaient un impôt sur le thé. J'espère que l'on me pardonnera de paraphraser encore la Déclaration d'indépendance américaine en faisant remarquer que, si l'on considère la longue suite d'abus et d'usurpations destinés à assujettir les habitants non blancs de l'Afrique du Sud à un despotisme absolu, il faut bien conclure que, comme les premiers Américains, aux aussi ont le droit et le devoir de garantir leur sécurité future.

73. Mais, bien sûr, les membres du Conseil de sécurité et les pays qui ont le plus de liens économiques et militaires avec Pretoria ne sont pas invités ici à promouvoir la révolution. Ce qu'on leur demande, c'est de prendre des mesures pacifiques, mais fermes et effectives, dès maintenant, afin que de nouvelles effusions de sang et de nouveaux actes de violence aux conséquences incalculables puissent être évités. Voilà ce que souhaite la majorité écrasante des Etats Membres qui ont été dans le passé déçus par le fait que le Conseil n'a pas su prendre les mesures minimales destinées à appuyer l'isolement du régime de Vorster, comme le recommande depuis si longtemps l'Assemblée générale. Ceci exige que des mesures soient adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte, à savoir qu'il faut rendre l'embargo sur les armements obligatoire, imposer un embargo sur les fournitures de pétrole et d'autres matières premières stratégiques à l'Afrique du Sud. Il faut que le Conseil use de toute son influence afin que le flux des investissements cesse en direction de l'Afrique du Sud. Comme l'indique une étude récente du Comité spécial contre l'*apartheid*⁴, l'économie sud-africaine est extrêmement vulnérable à l'heure actuelle à ce genre de mesures, et ces propositions ne devraient pas être écartées hâtivement sous prétexte qu'elles peuvent ne pas être réalisables dans la pratique. Ces mesures constituent le minimum que pourrait faire le Conseil dans l'accomplissement de ses responsabilités eu égard à l'élimination et à la prévention de toutes menaces à la paix et à la sécurité. Toutes mesures moindres reviendraient pour le Conseil à abdiquer ses responsabilités et à décevoir cruellement la majorité des Etats Membres de l'organisation mondiale. M. Olof Palme, de la Suède, dans sa déclaration au Conseil le 25 mars, a dit :

"Le Conseil de sécurité devrait être l'expression d'une volonté politique unie. C'est pourquoi les peuples opprimés tournent vers lui des regards pleins d'espoir. On dit parfois qu'il n'est pas de plus haute morale que la préservation de la paix. C'est certain. Mais tant que l'*apartheid* et le racisme existeront il ne saurait y avoir de paix." [1992^e séance, par. 97.]

Ma délégation s'associe pleinement à ce point de vue.

74. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

75. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : J'ai l'honneur de saluer en vous, Monsieur le Président, une éminente personnalité politique de votre pays appelée à exercer la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de mars. En vous, je salue le

représentant d'un Etat avec lequel la République démocratique allemande, dans le cadre des principes de coexistence pacifique qui ont été consacrés par les représentants de nos pays dans l'Acte final d'Helsinki, entend renforcer ses liens dans de nombreux domaines à notre avantage mutuel. J'exprime l'espoir que la discussion des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil durant ce mois sera menée à bien sous votre présidence sur la base des principes de la Charte des Nations Unies.

76. Je tiens à remercier les membres du Conseil au nom de la délégation de la République démocratique allemande, membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, de nous avoir donné la possibilité de participer au débat sur la question de l'Afrique du Sud, inscrite à l'ordre du jour à la demande du groupe africain.

77. La situation en Afrique australe est connue de tous. Les représentants des peuples africains l'ont dépeinte et analysée par le menu au Conseil de sécurité. L'opinion publique a tout lieu d'être angoissée. Les régimes racistes de l'Afrique australe continuent leurs crimes infâmes en se livrant à la pratique de l'*apartheid*. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de la simple violation de certains droits d'un individu en particulier; il s'agit, en fait, de crimes commis contre l'humanité, crimes qui furent, en leur temps, justement punis de mort lorsqu'il s'est agi des fascistes allemands à Nuremberg. Les régimes racistes de Pretoria et de Salisbury mènent une guerre raciste contre des millions d'êtres humains et ont déjà fait bien des victimes. D'ailleurs, la mort des femmes et des enfants ne les arrête même pas. Les dirigeants de ces régimes deviennent de plus en plus frénétiques, et c'est ainsi que nous assistons à des crimes de plus en plus effroyables. Donc, il ne s'agit pas de savoir s'il y aura une guerre raciale; il s'agit, en fait, de savoir comment éviter de plus graves souffrances encore.

78. On sait que l'Afrique du Sud s'est livrée à une agression contre les Etats voisins, où les gens de différentes races ont des droits égaux. Il est vrai qu'en fait l'Afrique du Sud se trouve déjà en état de guerre avec l'Organisation des Nations Unies, étant donné que le gouvernement de cet Etat continue à occuper la Namibie au mépris de la volonté de l'Organisation et du droit international. D'autre part, ce gouvernement a imposé à la population un régime inhumain.

79. Le régime raciste d'Afrique du Sud s'arme de plus en plus. Les dépenses consacrées aux armements ont atteint des chiffres astronomiques ces dernières années, grâce d'ailleurs à l'assistance financière des milieux impérialistes et grâce aussi à la protection de certaines institutions internationales. En effet, ce n'est pas un secret que sans l'aide de certains milieux de l'OTAN et de leurs monopoles l'Afrique du Sud n'aurait jamais pu créer le complexe industriel et d'armements le plus important du continent africain. D'après des statistiques, pour chaque Blanc d'Afrique du Sud il y a plus de deux armes à feu. En outre, le régime raciste dispose d'armements lourds et superlourds dont le nombre ne cesse d'augmenter. Il n'est pas difficile de deviner contre qui sont dirigées ces armes : contre les citoyens du pays même qui n'accepteront jamais l'oppression ou l'exploitation, ainsi que contre les voisins pacifiques

⁴ A/AC.115/L.456.

de l'Afrique du Sud qui s'efforcent de donner une vie digne à tous leurs citoyens.

80. Le fait même que l'Angola se soit libéré et soit gouverné par le peuple est considéré par les racistes de Pretoria comme une menace à leur régime, et c'est pourquoi ils essaient par la force d'influencer à leur façon le développement de cette ancienne colonie portugaise. Ils n'y parviennent pas et se préparent à une guerre sérieuse.

81. Le régime de l'*apartheid* en Afrique du Sud est une menace à la paix et à la sécurité. L'aggravation dangereuse de la situation dans cette région paraît inévitable à moins que des mesures énergiques ne soient prises pour y parer. La situation est grave mais elle n'est pas désespérée. Elle est différente aujourd'hui de ce qu'elle était lorsque l'Organisation des Nations Unies s'est occupée pour la première fois des crimes d'*apartheid* commis en Afrique du Sud. Depuis 60 ans, le régime de la grande révolution socialiste d'octobre a montré à tous les peuples l'exemple d'une lutte de libération couronnée de succès, et l'on peut dire que, à part quelques vestiges, le colonialisme et l'impérialisme ont été liquidés dans l'ensemble et que les mouvements de libération ont remporté de grands succès.

82. Les exploités et les opprimés d'Afrique du Sud s'apprêtent à la lutte. Ils se réjouiraient évidemment de pouvoir éliminer la situation actuelle par des voies pacifiques. Les dirigeants des mouvements de libération ont plus d'une fois essayé de régler le conflit de manière pacifique, mais il était chimérique d'essayer de convaincre verbalement Vorster et ses complices de la nécessité de mettre un terme à la politique d'*apartheid*. Il y a seulement quelques semaines, Vorster déclarait dans le magazine *Time* qu'il n'envisageait aucunement de donner des droits politiques à la population de couleur de l'Afrique du Sud. Les combattants de la liberté sont donc obligés de prendre les armes. Le peuple opprimé a le droit de mener une lutte de libération par tous les moyens, y compris en prenant les armes contre les partisans armés du régime terroriste. Quiconque veut éviter les effusions de sang doit tout faire pour hâter la victoire des opprimés dans leur lutte. C'est pourquoi il faut soutenir par tous les moyens les mouvements de libération nationale, et il faut également isoler aussi complètement que possible le régime raciste lui-même.

83. La Charte des Nations Unies envisage toutes les mesures pouvant être prises contre un Membre de l'Organisation qui en viole les principes fondamentaux de façon aussi flagrante que l'Afrique du Sud.

84. Dans son message à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Président de l'Assemblée générale a déclaré :

“Année après année, des résolutions ont été adoptées par les Nations Unies et les organismes affiliés à l'Organisation appelant à prendre des mesures collectives contre les régimes qui pratiquent la discrimination raciale et l'*apartheid*. Le monde est en droit de se demander pourquoi ces résolutions n'ont pas été appliquées. La réponse est aisée. Trop de pays qui proclament leur opposition à l'*apartheid* et à la discrimination raciale et

qui dénoncent hypocritement tous les actes de discrimination raciale s'arrangent encore dans le monde pour fournir, de façon dissimulée ou avouée, au mépris total de l'opinion publique internationale, un appui moral et financier à ces régimes dont ils prétendent condamner la politique et les agissements^{5, 6}.”

Les Etats dont les gouvernements agissent de cette façon, nous les connaissons. Ils sont nommés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente et unième session. Ils ont aussi été nommés lors des délibérations actuelles du Conseil de sécurité. Et ils ont été désignés nommément par des gens qui savent de quoi ils parlent. Naturellement, ces gouvernements se sentent mal à l'aise lorsqu'on parle de leur conduite, et ils tentent alors de flétrir en paroles la politique de l'*apartheid* ou de se racheter par des contributions financières à tel ou tel fonds d'assistance, ou encore de démentir ces accusations d'une façon ou d'une autre.

85. Un fait me paraît significatif. Il y a quelques semaines, à Nairobi, s'est tenue une conférence des représentants d'un mouvement d'un pays occidental favorable au développement. Les participants à la conférence travaillent dans différents pays africains et connaissent donc très bien la politique officielle de leur gouvernement à l'égard de l'Afrique. Dans les résolutions adoptées par la conférence, les participants déclarent qu'il est extrêmement difficile de défendre la politique de leur gouvernement “tant qu'il tolérera, et même appuiera, des régimes exploitant, sur le plan économique, la population autochtone et la privant de tous ses droits de l'homme fondamentaux”. Les participants à la conférence ont donc exigé une révision de la politique de leur gouvernement à l'égard de l'Afrique du Sud. Ils ont exigé, notamment, l'abrogation des accords culturels avec l'Afrique du Sud, qui ne servent qu'aux Sud-Africains blancs, ont-ils dit, et qui, contrairement au droit international, sont appliqués à la Namibie. Ils ont exigé aussi la fermeture du consulat en Namibie et la cessation de tout coopération avec l'Afrique du Sud, ainsi que la mise en oeuvre complète d'un boycottage économique de l'Afrique du Sud et l'élimination de toutes visites de ministres ou de représentants militaires dans ce pays. Les membres du Conseil peuvent prendre connaissance des détails de cette conférence dans le *Frankfurter Rundschau* du 12 mars de cette année.

86. D'ailleurs, il est de fait que nous ne demandons pas d'aveux en paroles; nous demandons, en fait, la volonté d'agir à l'égard du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Point n'est besoin d'aller chercher des violations des droits de l'homme là où elles n'existent pas. Point n'est besoin d'essayer de détourner l'attention de l'opinion mondiale des crimes du régime raciste et de ceux qui l'appuient — car cela se produit encore, malheureusement. Ce qu'il faut, c'est que l'on respecte la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale] et que l'on agisse en conséquence. La République démocratique allemande est l'un des premiers Etats à avoir signé et ratifié cette

⁵ Cité en anglais par l'orateur.

⁶ Voir A/AC.115/L.462.

convention. Elle a pris ensuite les initiatives qui s'imposaient, par le truchement de la délégation de la République démocratique allemande, lors de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

87. C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient de se pencher attentivement sur les nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme et sur la menace à la paix qui existe en Afrique du Sud. C'est à l'ONU qu'il appartient d'empêcher par tous les moyens que cette situation ne se poursuive. Ne nous laissons pas induire en erreur par les manœuvres de Pretoria et de ses protecteurs étrangers pour influencer l'opinion mondiale.

88. Les monopoles étrangers qui, pour le profit, exploitent les travailleurs de couleur ne veulent pas renoncer et ne renonceront pas de leur plein gré aux possibilités que leur offre le régime d'*apartheid*. En Afrique du Sud, il y a plus de 500 filiales de monopoles anglais, plus de 400 filiales de monopoles de la République fédérale d'Allemagne et plus de 350 filiales de monopoles des Etats-Unis.

89. Les gouvernements des Etats capitalistes ont déclaré que, par tous les moyens, ils essayaient d'entraver les activités de leurs monopoles en Afrique du Sud, mais sans succès. Ce ne sont que des excuses. Combien de fois avons-nous vu les gouvernements de ces Etats prendre des sanctions économiques contre des Etats progressistes ? Et, même maintenant, ils exercent une certaine discrimination économique à l'égard de ces Etats.

90. Dans les résolutions de la trente et unième session de l'Assemblée générale, nous trouvons plusieurs demandes concrètes adressées au Conseil de sécurité et nous les appuyons sans réserve. Tout d'abord, il faut décréter un embargo complet sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud afin que ce système inhumain ne puisse en aucune façon se renforcer. Il est dit aussi — et c'est important — qu'il faut cesser toute coopération avec ce régime en matière d'énergie nucléaire.

91. La République démocratique allemande, comme bien d'autres Etats d'ailleurs, n'a aucune relation avec l'Afrique

du Sud, pas plus, bien sûr, qu'avec le régime raciste illégal de Salisbury. La République démocratique allemande estime, d'une façon générale, qu'il faut rompre toutes relations — politiques, militaires et économiques — avec le régime raciste.

92. Ma délégation appuie toutes les revendications légitimes des Etats africains et de la population de couleur qui lutte en Afrique du Sud afin d'obtenir, pour le peuple de cet Etat, le droit à l'autodétermination. Nous jugeons très important que les Etats africains et les mouvements de libération s'unissent pour que soient appliquées intégralement les résolutions relatives à l'Afrique du Sud et à la Namibie adoptées par l'Assemblée générale à sa trente et unième session.

93. Quant aux Etats socialistes de l'Europe de l'Est et à leurs peuples, ils ont réaffirmé, par l'entremise de leurs représentants à l'échelon le plus élevé, dans leur déclaration conjointe de novembre 1976 [S/12255, annexe I], qu'ils étaient prêts à accorder appui et aide aux peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud dans leur lutte pleine d'abnégation contre les régimes racistes, contre l'*apartheid* et les complots néo-colonialistes, pour la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant la liquidation du colonialisme et du racisme. Le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, a déclaré dans son message au Président du Comité spécial contre l'*apartheid* à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale :

“On peut être assuré que la République démocratique allemande, comme tous les autres Etats socialistes, contribuera activement dans l'avenir à l'élimination de la discrimination raciale qui a apporté tant de souffrances à l'humanité. La République démocratique allemande sera toujours l'alliée fidèle des peuples qui luttent pour libérer la nation et la société?”

La séance est levée à 12 h 55.

7 Ibid.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
